

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
10/04/17

Dossier complet le :
27/04/17

N° d'enregistrement :
2017/1643

1. Intitulé du projet

Autorisation de prélèvement dans le cadre du remplacement d'un forage existant pour le compte du SIAEP de la Belle Anne (Ribécourt-Dreslincourt) dans l'Oise.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SIAEP de la Belle Anne

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Potet, Président

RCS / SIRET

2 | 5 | 6 | 0 | 0 | 3 | 9 | 6 | 3 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2

Forme juridique

Collectivité (Syndicat intercommunal)

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 17b	Autorisation d'un prélèvement en nappe (remplacement d'un prélèvement existant) sur le territoire de Ribécourt Dreslincourt (60). Les volumes visés sont : - 60 m ³ /h avec un pompage 20h/jour en moyenne et 24h/jour en pointe. - 445 025 m ³ /an

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation d'un nouveau forage (en remplacement du forage existant qui sera conservé en secours) et demande de l'autorisation de prélèvement afférente.

Le nouveau forage sera réalisé à l'intérieur du périmètre de protection immédiate de l'ouvrage existant 00825X0016 (qui sera maintenu en service pour utilisation en secours).

4.2 Objectifs du projet

Le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de la Belle Anne regroupe les communes de Cambronne les Ribécourt, Pimprez et Ribécourt Dreslincourt.

L'alimentation en eau potable du Syndicat est assurée pour partie par le forage 00825X0016 situé à Ribécourt Dreslincourt et pour partie par le Syndicat de production de Passel.

En 2013, le SIAEP de la Belle Anne a fait réaliser un diagnostic et une étude du devenir de ce forage des années 1960. Celui-ci présente à la fois des désordres importants (déchirure du tube) et une forte baisse de sa productivité (diminution de 50% en 50 ans).

Le SIAEP souhaite donc réaliser un second forage sur la parcelle de son forage existant (A223) et conserver l'ouvrage existant en secours. Le prélèvement autorisé sur le forage F1 - 00825X0016 serait alors reconduit et adapté aux besoins à horizon 2034 sur le nouvel ouvrage F2.

Actuellement, 159 000 m³/an sont produits par le forage existant et 173 000 m³/an sont achetés au SIAEP de Passel pour 7 040 habitants desservis par le SIAEP de la Belle Anne. En 2034, le nombre d'habitants (projeté d'après les informations fournies par les collectivités membres du SIAEP de la Belle Anne) serait de 12 544. Les besoins en eau seront alors de 615 025 m³/an. En considérant un apport inchangé du SIAEP de Passel (170000 m³/an), le nouveau forage devra produire 445 025 m³/an avec un fonctionnement de 20h en moyenne à 60 m³/h.

Ces données devront être confirmées à l'issue des travaux de réalisation du futur forage.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de réalisation du nouveau forage ont fait l'objet d'un dossier de déclaration au titre du Code de l'Environnement.

Par précaution du fait de la proximité du forage actuel, celui-ci sera mis à l'arrêt lors des phases suivantes :

- creusement de l'aquifère
- phases de nettoyage et de développement.

L'ancien forage sera conservé en secours.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le nouveau forage viendra en remplacement du forage existant, sans augmentation des débits horaires (60 m³/h attendus).

La coupe prévue est la suivante :

- 0-14 m : Argile jaune du Cuisien
- 14-15,5 m : Sable coquillier du Sparnacien
- 15,5 - 27 m : Marne grisâtre à verdâtre du Sparnacien
- 27-37 m : Argiles grises sableuses du Sparnacien
- 37-38 m : Sables grossiers du Thanétien
- 38-58 m : Argile marneuse du Thanétien
- 58 - Craie

L'ouvrage captera la nappe de la Craie.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration d'utilité publique des périmètres de protection

Autorisation au titre du Code de l'Environnement pour le prélèvement (articles R214-1 à 6 du Code de l'Environnement)

Autorisation au titre du Code de la Santé Publique pour la dérivation des eaux à des fins de consommation humaines.

Un dossier sera soumis à l'ARS et à la DDT qui réaliseront les instructions au titre du Code de la Santé Publique et de l'Environnement. Une enquête publique (conjointe si nécessité d'une étude d'impact) sera ensuite réalisée avant passage au CODERST.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volumes demandés :	
Volume annuel	- 445 025 m3/an
Durée journalière de pompage	- 20h/jour en moyenne et 24h/jour en pointe
Débit horaire attendu	- 60 m3/h

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Ribécourt -
Dreslincourt, parcelle A 223

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 9° 30' 46" N Lat. 0 2° 54' 58" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Il s'agit de la création d'un nouveau forage, cependant, le prélèvement est existant puisque le projet est implanté sur la parcelle de l'ancien forage qui sera conservé en secours.

Le forage existant bénéficie de périmètres de protection mis en place par arrêté préfectoral de 1987. Le débit autorisé est de 60 m3/h. Le volume annuel actuellement produit par le forage existant est de 159 000 m3/an.

Le nouveau forage est attendu à 60 m3/h également mais avec un fonctionnement moyen de 20h/jour soit 445 025 m3/an.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRi prescrit en 2011 (source : base de données Gaspard) - Remontée de nappes - Crue à débordement lent de cours d'eau - Inondation PPRT approuvé le 18/12/2014 (source : base de données Gaspard) - Risque toxique - Risque thermique - Risque de surpression
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le PPI du captage existant qui sera conservé en secours.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1,6 km au nord de la zone natura 2000 Moyenne Vallée de l'Oise (voir annexe 2)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Remplacement du prélèvement existant depuis les années 1960. Pas d'impact, voir annexe 2.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nappe captive, sans relation avec le milieu superficiel. Remplacement d'un prélèvement existant depuis les années 60.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nappe captive sans relation avec le milieu superficiel Antériorité du prélèvement, milieux adaptés au fonctionnement avec le forage actuel.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nouveau forage réalisé dans l'emprise du périmètre de protection immédiate actuel (forage existant)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hors zone définie par le PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hors zone soumise au risque inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Cimetière situé à 125 m, sans qu'aucun impact n'ait jamais été constaté sur le forage AEP existant.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Deux projets sont recensés aux environs du site du futur forage : une STEP et une voie de liaison entre Ribécourt et Noyon. Ces deux projets ne sont pas de nature à avoir un impact sur le projet du fait de leur éloignement et de leur caractère superficiel, le forage captant une nappe captive.

Il est rappelé l'antériorité du prélèvement par le biais du forage actuel créé dans les années 60.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Du fait de l'existence du prélèvement depuis les années 60, du caractère captif de la nappe et de l'absence de relation avec les milieux superficiels, le projet n'aura pas d'incidence sur son environnement. En outre le projet n'est pas situé au droit d'une zone naturelle protégée.

Voir paragraphe 7 de l'annexe 2.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu du dossier, il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une étude d'impact. Le prélèvement est en place depuis les années 60 et va seulement être transféré sur un nouvel ouvrage, l'ancien devant être conservé en secours. Aucune incidence n'a par ailleurs été rapportée sur l'environnement du captage actuel. Enfin, le projet n'est pas situé au droit d'une zone protégée d'une part et ne présente pas de lien avec le milieu superficiel du fait du caractère captif de la nappe d'autre part.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 : coordonnées du Maître d'Ouvrage Annexe 2 : documents cartographiques et étude des incidences éventuelles

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à RIBECOURT - DRESLINCOURT le, 06/04/2017

de Président - Patrick POTET

Signature

SIAEP DE LA BELLE-ANNE
Siège Mairie
Place de la République
60170 RIBECOURT-DRESLINCOURT
Tél. : 03 44 23 12 93

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus